

LA LNR SE FELICITE DE LA DECISION DU CONSEIL D'ETAT QUI VALIDE LE DISPOSITIF JIFF (JOUEURS ISSUS DES FILIERES DE FORMATION)

PARIS, LE 1^{er} AVRIL 2019 – Ce jour, le Conseil d'Etat a rejeté la requête de Scott Spedding qui sollicitait la remise en cause du dispositif JIFF.

Le Conseil d'Etat a validé dans sa décision le dispositif JIFF et sa réforme adoptée en février 2018, qui fait monter en puissance le dispositif de façon progressive à compter de cette saison et jusqu'à la saison 2021/2022.

Le Conseil d'Etat souligne notamment dans sa décision que les dispositions adoptées par la LNR sont « destinées à permettre aux joueurs formés sous l'égide de la Fédération française de rugby, notamment dans les centres de formation professionnelle des clubs [...] de développer leur pratique de haut niveau et d'améliorer leurs chances de recrutement dans les clubs professionnels » et « visent [...] à favoriser le développement de la formation des jeunes joueurs aux différents postes de jeu du rugby à XV en vue d'assurer le développement de ce sport et, par là même, la création d'un vivier de joueurs pour une équipe nationale compétitive. »

La LNR se félicite de cette décision qui permettra à la réforme du dispositif de continuer de poursuivre son application, notamment l'augmentation dès la saison 2019/2020 à 16 du nombre de JIFF obligatoires en moyenne sur les feuilles de match, puis à 17 à compter de la saison 2021/2022.

Le Président de la Ligue Nationale de Rugby, Paul Goze salue cette décision : « La décision du Conseil d'Etat est une décision majeure. Elle valide la réforme adoptée par la LNR qui est une mesure de régulation fondamentale pour le rugby français. Elle va nous permettre de poursuivre les actions engagées pour renforcer les filières de formation et l'émergence des nouvelles générations de joueurs »

CONTACT PRESSE

Emmanuelle VARRON - emmanuelle.varron@lnr.fr - 01 55 07 87 51